

RCS : NANTERRE

Code greffe : 9201

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2015 B 05715

Numéro SIREN : 812 683 985

Nom ou dénomination : NEXTMEETING

Ce dépôt a été enregistré le 24/07/2018 sous le numéro de dépôt 79836



NEXTMEETING
SAS au capital de 48.257 euros
Siège social : 7-9 rue Auguste GERVAIS
92130 ISSY-LES-MOULINEAUX
812 683 985 RCS NANTERRE

ACTE CONSTATANT LES DECISIONS UNANIMES
DES ASSOCIES EN DATE DU 30 OCTOBRE 2015

LES SOUSSIGNES :

- Le Fonds ISATIS DEVELOPPEMENT 2 possédant 10.749 actions
Représenté par Monsieur Laurent BAUDINO
- Madame Anne-Marie DE COUVREUR MONDET possédant 21.886 actions
- Monsieur Frédéric COURTINE possédant 7.811 actions
- Monsieur Jean-Louis SIMONET possédant 7.811 actions

C'est-à-dire la totalité des Associés possédant les 48.257 actions composant le capital social de la société désignée en tête des présentes,

Ont pris à l'unanimité, et par le présent acte sous seing privé en vertu de l'article 21 des statuts, les décisions relatives à la nomination de Directeurs Généraux.

PREMIERE DECISION

Les Associés, sur proposition du Président, décident à l'unanimité de nommer, à compter du 1^{er} novembre 2015, en qualité de Directeurs Généraux de la Société, pour une durée illimitée :

- Monsieur Frédéric COURTINE demeurant 230 avenue de la République 33200 BORDEAUX
- Monsieur Jean-Louis SIMONET demeurant 7 impasse Camille Langlade 31100 TOULOUSE

Les Associés décident, conformément aux dispositions des statuts, que Messieurs Frédéric COURTINE et Jean-Louis SIMONET disposeront des mêmes pouvoirs de direction que le Président de la Société.

Conformément aux statuts, ils auront comme le Président le droit de représenter la Société à l'égard des tiers.

Monsieur Frédéric COURTINE et Monsieur Jean-Louis SIMONET ainsi nommés, acceptent chacun les fonctions de Directeur Général et déclarent, chacun en ce qui le concerne, n'être atteints d'aucune incompatibilité ni d'aucune interdiction susceptibles d'empêcher leur nomination et l'exercice de leurs fonctions.

Cette décision est prise à l'unanimité des associés.

DEUXIEME DECISION

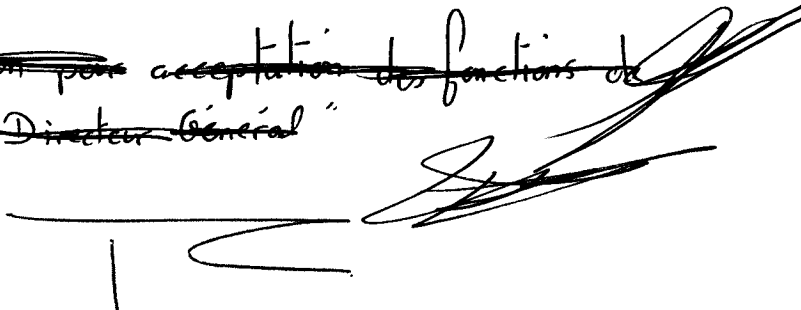
Les Associés donnent tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent acte pour remplir toutes formalités de droit.

Cette décision est prise à l'unanimité des associés.

Acte établi le 30/10/2015
En quatre exemplaires originaux.

Pour ISATIS DEVELOPPEMENT 2
Monsieur Laurent BAUDINO

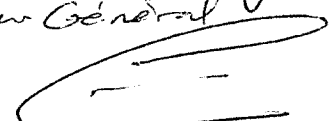
*"Bon pour acceptation des fonctions de
Directeur Général"*



Anne-Marie DE COUVREUR MONDET

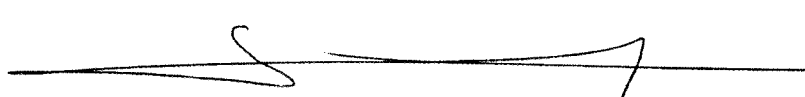
Frédéric COURTINE *

*Bon pour acceptation des fonctions de
Directeur Général*



Jean-Louis SIMONET *

*Bon pour acceptation des fonctions
de Directeur Général*



** faire précéder les signatures de la mention « bon pour acceptation des fonctions de
Directeur Général ».*